



DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL Séance du 16 décembre 2016

L'an deux mil seize, le seize décembre, le Conseil Municipal, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la mairie de la Ville d'Ingré, sous la Présidence de Christian DUMAS, Maire d'Ingré.

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 29
Nombre de conseillers municipaux présents : 20
Nombre de votes contre : 0
Nombre d'abstentions : 0
Nombre de votes pour : 27
Nombre de suffrages exprimés : 27

Date de convocation du Conseil Municipal le 9 décembre 2016

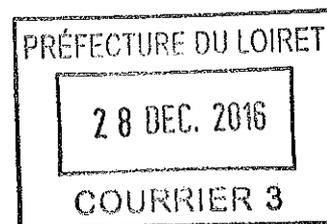
Présents : Christian DUMAS, Arnaud JEAN, Hélène LORME, Claude FLEURY, Evelyne CAU, Hélyette SALAÛN, Guillaume GUERRÉ, Laurent JOLLY, Catherine MAIGNAN, Baptiste JAUNEAU, Nadège FONTAINE, François LENHARD, Daniel HOAREAU, Sylvie SIGOT, Roselyne RAVARD, Philippe GOUGEON, Nicole PERLY, Benoit COQUAND, Bernard HOUZEAU, Patricia MARTIN.

Absents excusés :

Jenny OLLIVIER, ayant donné pouvoir à Guillaume GUERRÉ,
Franck VIGNAUD, ayant donné pouvoir à Arnaud JEAN,
Magalie PIAT, ayant donné pouvoir à Evelyne CAU,
Michèle LUCAS, ayant donné pouvoir à Christian DUMAS,
Christine CABEZAS, ayant donné pouvoir à Hélyette SALAÛN,
Pascal SUDRE, ayant donné pouvoir à Roselyne RAVARD,
Loïc FAYON, ayant donné pouvoir à Sylvie SIGOT.

Absents :

Marie-Claude BLIN,
Jean-Louis TOURET.



Début de la séance : 19h00

Fin de la séance : 20H08

Secrétaire : Baptiste JAUNEAU

AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE

DL.16.091 – Planification – Révision du Plan Local d'Urbanisme (PLU) – demande d'achèvement de la procédure par l'EPCI compétent

La révision du Plan Local d'Urbanisme (PLU) a été prescrite par délibération du Conseil Municipal en date du 10 février 2011 afin de :

- assurer une gestion économe de l'espace,
- favoriser la cohésion et la mixité sociale générationnelle et fonctionnelle,
- préserver la qualité du cadre de vie,
- permettre des formes innovantes d'architecture,
- économiser l'énergie et valoriser les énergies renouvelables,
- permettre le développement d'activités économiques,
- préserver la biodiversité et valoriser les espaces naturels et le patrimoine communal,
- constituer des réserves foncières.

La Communauté d'Agglomération Orléans-Val de Loire s'est en outre engagée dans un processus de transformation en Communauté Urbaine au 1er janvier 2017 qui emporte de fait le transfert de la compétence relative à l'élaboration du Plan Local d'Urbanisme. Afin d'assurer une transition en douceur, la Communauté d'Agglomération Orléans-Val de Loire s'est engagée par une convention de gestion transitoire à :

- poursuivre les procédures de gestion des PLU en cours à la date de la délibération du Conseil de Communauté relative au transfert de la compétence sur demande de la commune formalisée par une délibération du conseil municipal avant le 31 décembre 2016,
- délibérer afin d'arrêter une liste des procédures poursuivies et à notifier leur reprise aux partenaires,
- confier à la commune le pilotage des procédures qui la concernent, dans les limites fixées par la convention.

Toutefois, cette reprise n'est légalement possible qu'à la condition que les communes concernées communiquent leur accord préalable, en application de l'article L. 153-8 du Code de l'Urbanisme

Après avis favorable de la commission générale du 1^{er} décembre 2016, il est proposé aux membres du conseil municipal :

- de donner son accord à la reprise de la procédure de révision de son PLU prescrite le 10 février 2011 par l'EPCI compétent au 1^{er} janvier 2017,
- de déléguer Monsieur le Maire ou son représentant pour accomplir toutes les formalités nécessaires.

Après délibération, le Conseil Municipal adopte à l'unanimité les propositions du rapporteur.

La présente décision peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif d'Orléans dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'État.

INGRE, le **28 DEC. 2016**

Acte rendu exécutoire après transmission au Représentant de l'État le : **28 DEC. 2016**
et publication ou notification le : **29 DEC. 2016**

